

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

FINALES Coupe de Seine et Marne 2025

M15, M18, M21, Seniors et Seniors Compet'Lib



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

sportive@cdvb77.fr

En attente de validation du prochain BDD

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive 77.

Art 1. Généralités

Le présent règlement s'applique aux **finale de la coupe de Seine et Marne** senior féminin et masculin (C1), compet'Lib 6x6 et 4x4 (C2), M21 féminin et masculin, M18 féminin et masculin, M15 féminin et masculin gérées par la CDS de Seine et Marne.

Il vient en complément **RPE** des qualifications de chaque catégorie citée ci-dessus.

Art. 2 Programme

Jour officiel des rencontres	JEUDI 8 MAI 2025
Finale M15 féminine et masculine	10h (début des rencontres)
Finale M18 féminine et masculine	12h (début des rencontres)
Finale M21 féminine et masculine	14h (début des rencontres)
Finale Compet'Lib 4x4 (C2)	10h (début de la rencontre)
Finale Compet'Lib 6x6 (C2)	14h (début de la rencontre)
Finale Senior féminine et masculine (C1)	16h (début des rencontres)

Ce programme peut être modifié par la CDS si nécessaire.

Art. 3 Constitution des collectifs et des équipes

À l'exception des finales Compet'Lib, pour participer à la finale de la coupe de Seine et Marne il faut avoir participé à au moins une rencontre lors des qualifications.

En Compet'Lib, pour participer aux finales, les joueur(euse)s doivent avoir une DHO antérieure au dernier tour des qualifications.

Particularité des GSA ayant plusieurs équipes engagées en Coupe de Seine et Marne :

Pour un GSA présentant plusieurs équipes, les collectifs sont déterminés par la première inscription sur une feuille de match lors des qualifications.

Les joueur(euse)s ne peuvent pas changer d'équipe, même en cas d'élimination de leur équipe.

Art. 4 Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 60 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 14 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes
Équipe incomplète déclarée Forfait	H

Ce protocole peut être légèrement modifié en fonction de l'organisation des remises de récompenses.

Art. 5 Cérémonie de remise des récompenses

Le comité organisera une cérémonie de remise de récompenses après tour.

Les équipes doivent participer au complet à la cérémonie en tenue de match (ou avec survêtement de leur club).

Seuls les joueur(euses)s présent(e)s seront récompensé(e)s.

Art. 6 Discipline et sécurité

Rappel art 16.1 (RGES) Tout club affilié à la Fédération Française de Volley, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable des arbitres, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, des joueurs et du public.

Le club organisateur des finales doit obligatoirement avoir **un responsable de salle** pour toute la durée de la compétition.

Le responsable de salle doit être titulaire d'une licence (hors événementielle) dans le GSA organisateur.

Celui-ci peut être remplacé en cours de compétition

Art. 7 Feuille de match

La CDS utilisera uniquement des feuilles de matchs papier

L'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30)** minutes avant l'heure de début de la rencontre.

Art. 8 Équipements

Les maillots numérotés sont obligatoires (1 à 99).

L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short, des chaussettes et de chaussures de sport. Les maillots, les shorts doivent être de couleurs uniformes pour toute l'équipe (à l'exception du Libéro).

Art. 9 Terrain

Dans le cas où le recul au service serait nettement insuffisant (moins de 1.5m), alors il sera autorisé d'avoir un contact avec la ligne de service à l'engagement.

À moins de 100 cm de recul, vous ne pouvez pas proposer votre salle pour accueillir les finales de la coupe de Seine et Marne.

Art. 10 Formules sportives

M15, M18, M21 et Compét'Lib 4x4 et 6x6 :

Matches simples en **2 sets gagnants de 25 points** et **set décisif de 15 pts** avec 2 points d'écart.
2 temps-mort de 30 secondes par set par équipe.

Seniors (C1) :

Matches simples en **3 sets gagnants de 25 points** et **set décisif de 15 pts** avec 2 points d'écart.
2 temps-mort de 30 secondes par set par équipe.

Art. 11 Arbitrage

La CDA de Seine et Marne désignera des arbitres officiels pour tous les matchs des finales.

Les indemnités des finales sont prises en charge par le CDvolley 77.

Art. 12 Amendes

Le montant des amendes est mentionné dans les Tarifs 2024/2025 du CDvolley 77

Art. 13 Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.

